

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 3

Artikel: Détachement de flanc-garde
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Détachement de flanc-garde

Nous n'avons reçu que trois mémoires en réponse à la question tactique posée dans la livraison de janvier. Nous savons, il est vrai, que plusieurs de nos camarades étudient les thèmes proposés, attendant avec curiosité de comparer aux leurs les solutions qui nous parviennent. Mais nous regrettons qu'ils ne complètent pas leur travail par la rédaction d'un mémoire. Autre chose est de réfléchir simplement à la solution d'un problème tactique, autre chose de formuler par écrit le résultat de ses réflexions. Dans le premier cas, on se contente souvent d'une ébauche, d'un raisonnement commencé vaguement et vaguement terminé. On se meut dans l'à peu près. La mise par écrit oblige à préciser sa pensée, à en suivre pas à pas le développement, à conclure avec exactitude. C'est ainsi seulement que l'on s'accoutumera, par un exercice répété, à orner ses ordres des qualités qu'ils doivent revêtir, à les rendre « clairs », « brefs », « précis », « complets ».

« L'ordre, dit l'*Instruction pour les Etats-majors*, doit être l'expression simple, claire et exacte de la volonté du commandant et de ce qu'il attend de ses troupes. »

* * *

Rappelons le thème tactique :

Une brigade combinée Est battant en retraite par le Marchairuz, a reçu l'ordre de rallier son corps d'armée à Vufflens-la-Ville le 6 juin, à 9 heures du matin.

Le 5 juin au soir, la brigade prend ses cantonnements à Apples et environs.

A 6 h. du soir, le commandant de la brigade est informé qu'un détachement ennemi composé d'infanterie et de cavalerie est arrivé à 5 h. du soir à l'Abbaye et au Pont, où il se prépare à passer la nuit.

Le colonel-brigadier donne l'ordre au commandant du bataillon 8, auquel est adjoint un officier de guides avec 15 cavaliers, de se transporter à Pampi-

gny, où il couvrira le flanc droit de la brigade ; il protégera, le lendemain, le défilé de celle-ci comme détachement de flanqueur de droite.

Si l'espace ne nous faisait défaut, nous publierions *in extenso* les mémoires qui nous ont été remis. Sur plusieurs points, les auteurs ont compris différemment l'exécution de la tâche du commandant de bataillon, mais tous trois, comme nous allons le voir, invoquent de bons motifs à l'appui de leurs résolutions. Cela seul suffit à démontrer l'intérêt d'études de ce genre.

Laissant de côté les préliminaires du départ du bataillon et de sa marche d'Apples à Pampigny, nous abordons le commandant au moment où, ayant reconnu son terrain, il se détermine sur l'accomplissement de sa mission. Il va sans dire que telle ou telle des mesures qu'il ordonnera aura peut-être été adoptée et ordonnée au départ d'Apples déjà ; ceci est sans importance au point de vue du raisonnement.

1. Comment assurerai-je mon service de sûreté ?

2. Comment établirai-je mon détachement pour la nuit ?

Telles sont les deux questions que se pose d'abord le commandant.

Depuis l'Abbaye et le Pont, la route la plus directe jusqu'à Pampigny est celle du Molendruz par Mont-la-Ville-l'Isle. A ce dernier lieu aboutissent aussi, bifurcations de cette voie principale, l'ancienne route du Molendruz et plusieurs raccourcis par La Coudre.

Depuis Mont-la-Ville, une route à peu près parallèle à celle de l'Isle passe par Cuarnens-Mauraz.

A Montricher aboutissent, amorcés à l'Abbaye à la route du Molendruz, deux chemins à piétons, mais d'un parcours difficile de nuit, en raison de la traversée des bois et des fortes déclivités. « Toutefois, dit très justement un de nos auteurs, premier lieutenant dans un bataillon de fusiliers, nous sommes près de la frontière ; il peut se trouver dans les hameaux français tel chasseur ou contrebandier connaissant parfaitement le pays, et capable de guider un détachement ennemi. Celui-ci, renseigné sur notre présence à Pampigny et prévoyant la route surveillée, pourrait engager son infanterie dans les sentiers et nous surprendre à la pointe du jour. »

L'auteur du second mémoire, que nous appellerons le mémoire B par opposition au précédent, qui sera le mémoire A,

envisage encore l'éventualité d'une marche par la route de Vaulion-Romainmôtier-Cuarnens. C'est un bien long détour pour aboutir au même point. L'auteur le constate lui-même. Par le Molendruz, la distance du Pont à Pampigny est de 15 km., soit une marche de trois heures et demie. De petits détachements avec bagage réduit et coupant au droit ne mettront même guère plus de deux heures et demie. La route Vaulion-Romainmôtier-Pampigny est longue de 25 kilomètres, ce qui suppose six heures de marche pour l'infanterie, trois heures pour un détachement de cavalerie indépendante.

On ne s'expliquerait pas que l'ennemi fit l'immense détour par Romainmôtier pour arriver à Cuarnens après un parcours de 21 kilomètres, quand il peut, par le Molendruz, arriver au même lieu, par une route aussi bonne, de 11 km. seulement. S'il s'agit d'une surprise à la pointe du jour, entre autres, on ne voit pas en quoi elle serait rendue plus aisée pour une troupe arrivant de Romainmôtier au lieu du Molendruz. Dans l'un et l'autre cas, une simple patrouille fixe à Cuarnens est en mesure d'éventer les intentions de l'adversaire.

Mais nos auteurs diffèrent d'opinion sur un point plus important. Laissons-leur la parole :

« Tout ce que nous savons de l'ennemi, dit le mémoire A, est qu'un détachement d'infanterie et de cavalerie se dispose à passer la nuit à l'Abbaye et au Pont. Il n'est pas nécessaire de se renseigner sur la force de ce détachement, puisque notre brigade, battant en retraite, doit rejoindre son corps d'armée le lendemain, à 9 h. du matin, à Vufflens-la-Ville. Elle n'a donc pas l'intention d'accepter le combat.

» La mission du commandant du bat. 8 est plutôt de surveiller attentivement tous les débouchés conduisant de l'Abbaye à Pampigny. »

Basé sur ces considérations, l'auteur détache à Mont-la-Ville une patrouille de cavalerie forte d'un officier et neuf dragons, et une dite à Montricher, forte d'un sous-officier et de trois hommes.

Le mémoire B s'exprime comme suit :

« La meilleure protection consistant dans les renseignements obtenus sur l'ennemi, le commandant du bataillon cherchera à prendre le contact avec le détachement de l'Abbaye au moyen de patrouilles et à observer ses mouvements. »

En conséquence, l'auteur envoie en patrouille à l'Abbaye-Le Pont un officier de cavalerie et huit guides, avec mission de le renseigner sur les points suivants : *a/* L'ennemi marche-t-il sur la Venoge et par quelle route? *b/* Quelles sont ses forces ? A-t-il de l'artillerie ?

Il impose en outre à l'officier de cavalerie son itinéraire : la patrouille marchera par Vaulion. Nous reviendrons sur ce point spécial.

L'auteur envoie, chargée de la même mission, une patrouille d'infanterie, un officier et huit hommes, par le Molendruz. Il choisit de l'infanterie, « parce que les fortes pentes de la montagne annuleraient l'avantage que procure aux cavaliers leur rapidité. » Ils ne pourraient quitter la route.

Laissant de côté, pour le moment, les moyens d'exécution, demandons-nous laquelle des deux solutions paraît préférable.

Etre exactement renseigné sur les forces et les mouvements de son ennemi est assurément l'idéal pour un chef de détachement. Cet idéal sera rarement réalisé. Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à l'atteindre. Encore faut-il disposer de moyens qui vous en donnent la chance.

Une patrouille de cavalerie, qu'elle passe par le Molendruz ou par Vaulion, nous fournira-t-elle ce moyen ?

Au Pont et à l'Abbaye, le détachement ennemi est couvert, de tous les côtés dangereux pour lui, par des forêts épaisses poussées sur un sol accidenté. Les deux chaussées sont de longs et étroits défilés entre des pentes abruptes. Une section de fantassins à la bifurcation des routes, dans les bois de Petra-Felix, arrêtera une division de cavalerie. Nous craignons fort que notre patrouille de cavalerie, même placée dans les meilleures conditions, soit dans l'impossibilité absolue aussi bien de contourner que de franchir cet obstacle.

Même au cas où l'ennemi aurait négligé cette précaution élémentaire de se couvrir à Petra-Felix, notre patrouille se heurterait à une autre difficulté.

Le commandant de la brigade a reçu à Apples, à 6 h. du soir, avons-nous vu, l'avis de l'occupation de l'Abbaye et du Pont par l'ennemi. Il a dû dès ce moment quérir le major A, pour l'orienter ; ce dernier a dû prendre des dispositions pour la réunion et le départ de son détachement et arrêter sa décision sur la manière d'exécuter sa mission. Il est fort peu pro-

bable que la patrouille de guides aura été en mesure de quitter Apples avant 6 h. 30, au plus tôt.

D'Apples au Pont, la distance est de 23 km., avec, entre l'Isle et le col, une différence d'altitude de 450 m. La patrouille mettra trois heures environ pour atteindre son objectif, davantage en passant par Vaulion. Celle d'infanterie en mettra cinq. Or, dès 9 h. 30, il fait nuit, surtout au milieu des bois.

Pour ces motifs, comme pour ceux invoqués par l'auteur du mémoire A, nous préférerons la solution de ce dernier.

En tout état de cause, nous ne fixerons pas à nos patrouilles l'itinéraire à adopter par elles.

Le Règlement du 31 août 1894 sur le service et l'instruction de la cavalerie suisse s'exprime comme suit, § 472 :

Les instructions que reçoit un chef de patrouille doivent lui indiquer clairement et indubitablement ce que l'on attend de lui ; ce ne sera en général qu'une seule chose. Par contre, on laissera à sa propre initiative le soin de résoudre par lui-même les tâches secondaires qu'il est forcé de se poser, pour accomplir parfaitement la mission principale qui lui a été confiée.

...Le chef de la patrouille doit être lié le moins possible par des ordres et des directions ; de cette manière seulement, il est en état de justifier la confiance que ses supérieurs, — en le choisissant pour conduire une patrouille, — ont mise dans ses capacités militaires et ses sentiments d'honneur et de devoir; *il est en général inutile* (c'est nous qui soulignons. Réd.), *souvent même dangereux*, *d'obliger un chef de patrouille à suivre un chemin désigné d'avance*.

Notre *Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse* contient, §§ 219 et suivants, des dispositions analogues. On peut les résumer en disant qu'un ordre doit indiquer le but à atteindre, mais laisser à celui qui le reçoit le choix des moyens. Il n'y a pas de mode plus efficace pour développer l'initiative des sous-ordres et le sentiment de leur responsabilité.

Dans des cas comme celui qui nous occupe, l'itinéraire à adopter par le chef de patrouille pour accomplir sa mission rentre dans la catégorie des moyens dont il dispose pour l'accomplir. Il faut le laisser à sa libre appréciation.

Il en sera de même de la détermination de l'effectif de la patrouille, sous certaines réserves, dont la principale est l'importance des forces que le commandant du détachement estime devoir garder à sa disposition immédiate pour mener à bonne fin sa propre mission.

Il sera donc utile de demander au chef de patrouille le

nombre d'hommes qu'il considère comme lui étant indispensable.

En résumé, nous adopterons pour notre ordre au lieutenant de cavalerie le texte suivant, traduction de l'ordre du mémoire C. (capitaine M. Pestalozzi, à Oerlikon) :

1. De l'infanterie et de la cavalerie ennemis sont arrivées ce soir à 8 heures à l'Abbaye et au Pont, où elles paraissent se préparer à passer la nuit.

2. Notre brigade stationne cette nuit à Apples. Demain matin, elle effectuera sa jonction avec le corps d'armée à Vufflens-la-Ville.

Le bat. 8, flanc-garde de droite, passe la nuit à Pampigny, avec avant-postes couvrant les routes de Mauraz, Villars-Bozon et Montricher.

3. Vous recevez l'ordre d'observer les routes et chemins qui de la Vallée de Joux descendant à Pampigny ; vous dirigerez à cet effet une patrouille sur Mont-la-Ville et une dite sur Montricher.

Vous laisserez trois cavaliers à ma disposition.

Vous assurerez, à Mont-la-Ville et à Montricher, des bureaux du télégraphe et du téléphone et vous vous mettrez en communication avec moi.

4. Vos rapports me trouveront à Pampigny, bureau du télégraphe.

Vous me ferez savoir pour 9 heures du soir au plus tard si Mont-la-Ville et Montricher sont libres d'ennemis et quelles dispositions vous avez prises.

A., major.

Les premières mesures ayant été arrêtées — probablement au départ d'Apples déjà — le major A., en arrivant à Pampigny, formulera son ordre de stationnement. Nous admettons qu'il a conduit son bataillon, en arrivant, sur la place d'alarme, qui, autant qu'on en peut juger par la carte au 1 : 25000, serait à l'issue nord du village, cote 667.

Nos trois camarades sont très sensiblement d'accord sur la plupart des points de leur ordre et de ses motifs. Tous trois admettent que, vu la mission spéciale du détachement et la proximité de l'ennemi, ils doivent être en tous temps en mesure de se porter au combat. Ils admettent d'autre part qu'ayant à leur disposition un beau village comme celui de Pampigny, dans lequel de vastes locaux permettent de mettre sous toit, réunies, de grosses unités, ils peuvent, sans risque, concilier les exigences du bien-être et celles de la tactique. Ils excluent donc le bivouac et adoptent les quartiers d'alarme.

Ils laissent ou renvoient le soir même le train de bagages à la brigade, sur laquelle ils évacuent le soir même également les malades.

Enfin, tous trois, considérant la possibilité d'une surprise au petit jour, et dans ce cas l'éventualité d'un combat plus ou

moins prolongé, prévoient un rassemblement du bataillon dès l'aurore et l'établissement de travaux de fortification légère sur l'emplacement de combat du bataillon.

La seule divergence de vues se produit au sujet des avant-postes. Les trois mémoires affectent à ce service une compagnie, mais l'un d'eux forme son dispositif au delà du Veyron, indiquant comme routes à couvrir celles de Cuarnens-Romain-môtier, Cuarnens-Mont-la-Ville, l'Isle-Mont-la-Ville, Pampigny-Montricher.

C'est, nous semble-t-il, beaucoup demander à cette compagnie, dont les différents postes seront bien en l'air. En la rapprochant de Pampigny, nous lui faciliterons sa tâche, sans inconvénient pour le bataillon, au contraire.

1. Couverte elle-même par les patrouilles fixes qui sont à Mont-la-Ville et à Montricher, elle n'est exposée à aucune surprise, si ces patrouilles font leur devoir. Avisée de ce qui se passe sur ces deux points situés à 5 et à 8 km. de Pampigny, il suffit qu'elle couvre les routes qui, de ce dernier village, bifurquent dans les trois directions de Montricher, de Villars-Bozon-l'Isle et de Mauraz-Cuarnens.

La direction de Chavannes-le-Veyron est déjà plus excentrique. Comme elle offre néanmoins certains dangers, des patrouilles dirigées de ce côté-là, à la lisière des bois, seront utiles à la pointe du jour.

2. Pour le combat, le commandant des avant-postes aura l'avantage d'avoir tout son monde sous la main ; son unité sera concentrée. En outre, il se battra, et ses hommes aussi, d'un meilleur cœur, sentant le bataillon mieux à même de le soutenir en temps utile.

3. Au point de vue des champs de tir, soit pour la compagnie, soit pour le bataillon, la ligne d'avant-postes est tout aussi favorablement placée près de Pampigny qu'au delà du Veyron. Le terrain est découvert, avec de légères ondulations qui offrent à la défense d'excellentes crêtes militaires. En cas de retraite sur le village, celui-ci, avec son quartier de l'église dominant, offre un point d'appui favorable.

4. Le chef de la compagnie d'avant-postes répond mieux ainsi aux intentions du commandant de bataillon. La mission de celui-ci est purement défensive et passagère. Elle prendra fin avec la retraite de la brigade qu'il devra suivre. En restant

près de Pampigny, où il est très suffisamment éloigné de son corps envoyé pour le couvrir, il recule de trois quarts d'heure au moins le contact avec l'ennemi. Sa propre retraite, qu'il sait devoir accomplir, peut en être grandement facilitée. Il risque moins d'être constraint de s'engager à fond. Or, autant que possible, il ne doit pas s'engager à fond, de manière à ne pas obliger, le cas échéant, la brigade à rétrograder ou à retarder son passage de la Venoge pour venir le dégager.

Peut-être notre camarade a-t-il d'autres raisons à faire valoir à l'appui de sa décision. Il nous paraît, jusqu'à plus ample informé, que les quatre motifs indiqués ont une valeur suffisante pour nous engager à préférer la solution des mémoires A et C.

Nous donnerons en conséquence l'ordre suivant (texte du mémoire C), qui suppose les chars et bagages restés à la brigade.

Ordre de stationnement.

Pampigny, 5 juin, 7 h. 30 s.

1. L'ennemi est signalé au Pont et à l'Abbaye.
2. Notre brigade effectuera sa jonction avec le corps d'armée à Vufflens-la-Ville demain matin.

Le bataillon 8 couvre son flanc droit à Pampigny.

Des patrouilles de cavalerie sont à l'ennemi.

3. 1^{re} compagnie, aux avant-postes, couvre les routes de Mauraz, Villars-Bozon et Montricher. Dès 2 h. du matin, des patrouilles seront dirigées sur les villages de la rive gauche du Veyron.

Les trois autres compagnies occupent à Pampigny des quartiers d'alarme. Dès 4 h., elles seront à ma disposition, sur la place de rassemblement du bataillon.

4. Cuisines par compagnies.

5. Les rapports me trouveront au bureau du télégraphe (quartier de l'état-major). A., major.

La discussion reste ouverte sur ces conclusions.

* * *

En outre, nous proposons les nouveaux thèmes suivants à l'étude de nos camarades :

1. A nos jeunes camarades de la cavalerie :

Dispositions du lieutenant de cavalerie X, en exécution de l'ordre du major A.

2. Aux officiers de toutes armes :

La brigade mixte du colonel N., qui, dans la journée du 5 juin, a battu en retraite du Marchairuz, se dirigeant sur Vufflens-la-Ville, où elle doit être le 6 à 9 h. matin, est composée des unités suivantes :

Régiments d'infanterie 3 et 4;

Bataillon de carabiniers 1;

Escadron 1;

Artillerie de campagne 9/I;

Compagnie de sapeurs 1;

Ambulance 1.

Elle a marché dans l'ordre suivant :

Gros :

Commandant : colonel-brigadier N.

Troupes : Ambulance 1.

3^e régiment d'infanterie (bat. 8, 7, 9).

Bataillon 10.

Artillerie 9/I.

Bataillons 41 et 88.

Arrière-garde :

Commandant : major B.

Troupes (et ordre de marche) : Comp. sap. 1

Car. 1

Esc. 1.

A 5 heures du soir, le colonel-brigadier, qui marche à la tête du gros, arrive à Ballens. Il décide de stationner pendant la nuit à Apples et environs.

A ce moment, les renseignements qu'il a sur l'ennemi sont les suivants :

De l'infanterie et de la cavalerie occupent le Brassus, l'Abbaye et le Pont.

Une forte colonne de toutes armes a pénétré en Suisse par la route de St-Cergues. La tête est entrée à St-Cergues à 11 h. du matin. A 4 h. du soir, son avant-garde a été signalée entrant à Bassins.

Travail à exécuter.

1. Ordre de stationnement de la brigade.

2. Exposé des motifs.

Délai de livraison : 31 mars.

F. F.